



RÉGION ACADÉMIQUE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

RECTORAT

**Division des personnels
enseignants du premier degré**

**Bureau de Gestion
Collective**

Réf. : DPE1/2019-N°1875

Jean RAMERY
Chef de division

Dossier suivi par :

Nadine PALMOT
Tél. : 05 94 27 20 33
nadine.palmot@ac-guyane.fr

ALI Nafiza
Tél. : 05 94 27 20 44
nafiza.ali@ac-guyane.fr

Muriel DRAYTON
Tél. : 05 94 27 20 45
muriel.drayton@ac-guyane.fr

Viviane SINAI
Tél : 0594,27,21,06
viviane.sinai@ac-guyane.fr

B.P. 6011
97306 Cayenne Cedex



Cayenne, le 05 Février 2019

Le Recteur de l'académie de Guyane
Chancelier des Universités
Directeur Académique des Services
de l'Education Nationale

à

Mesdames et Messieurs les Enseignantes et Enseignants
du 1er degré de l'académie

S/c de Madame la Directrice d'Académie Adjointe
Des Services de l'Education Nationale

S/c de Mesdames et Messieurs les Inspectrices et Inspecteurs
de l'Education Nationale

S/c de Mesdames et Messieurs
les cheffes et chefs d'établissement

S/c de Mesdames et Messieurs les directrices et directeurs
d'établissements spécialisés

Objet : Mouvement complémentaire des instituteurs(trices) et professeurs(seures) des écoles par
Exeat et Ineat directs non compensés – Rentrée scolaire 2019.

Texte de Référence : - Bulletin Officiel spécial n°5 du 08 novembre 2018 ;

- Circulaire départementale du 29 novembre 2018, relative
au changement de département des enseignants du 1er Degré
par voie de permutation informatisée pour la rentrée scolaire 2019.

P.J. : **Annexe 1 : Notice de renseignement de demande d'EXEAT (Départ de Guyane)**
Annexe 2 : Notice de renseignement de demande d'INEAT(Entrant en Guyane)

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance, les dispositions en vigueur relatives au
changement de département des instituteurs et professeurs des écoles titulaires par voies d'exeat
et d'ineat non compensés, pour la prochaine rentrée scolaire 2019.

Il vous appartient d'informer les personnels de votre établissement ou de votre école des
conditions de participation.

Après réception des résultats du mouvement interdépartemental le 04 mars 2019, un
mouvement complémentaire par exeat et ineat non compensés, peut être organisé si la situation
prévisible des effectifs d'élèves dans le département le justifie en tenant compte de l'équilibre
postes-personnes du département et de l'académie.

Les enseignants peuvent solliciter jusqu'à **six départements différents et/ou limitrophes**, classés par ordre préférentiel de 1 à 6 au même rang que la phase interacadémique. Il est important de fournir autant de pièces justificatives que de départements demandés.

1 – PERSONNELS CONCERNES :

1. Les enseignants qui ont participé aux opérations du mouvement interdépartemental pour un rapprochement de conjoint et qui n'ont pas obtenu satisfaction au niveau national.

2. Les enseignants dont la mutation du conjoint a été connue après le 31/01/2019 et qui peuvent, à ce titre, bénéficier d'un rapprochement de conjoint.

Pour ces deux cas, la demande doit porter sur le département d'exercice professionnel du conjoint ou sur un département limitrophe.

3. Les enseignants demandant un ineat/exeat pour raisons médicales (Handicap conjoint et/ou enfant) doivent transmettre sous pli confidentiel leur demande accompagnée de tous les justificatifs nécessaires auprès du médecin Conseiller Technique, Docteur Claire GRENIER (0594.27.21.10).

4. Les enseignants demandant un exeat au titre du rapprochement de conjoint, ayant exercé au moins trois ans dans l'académie, bénéficieront d'une étude particulière de leur dossier.

5. Les enseignants demandant un exeat au titre de convenances personnelles, ayant exercé au moins trois ans dans l'académie, bénéficieront d'une étude particulière de leur dossier.

II – PROCEDURE

Le dossier doit comprendre les documents suivants :

- la notice de renseignement d'exeat ci-jointe en annexe 1,
- Un courrier de demande d'exeat motivée, adressé à Monsieur le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale de la Guyane, sous couvert de l'inspecteur(trice) de l'Education Nationale de votre circonscription.
- Un courrier de demande d'ineat motivée, adressé sous mon couvert, à la Direction académique des Services de l'Education Nationale sollicitée (vous devez nous faire parvenir un courrier pour chaque département sollicité). Les mêmes pièces justificatives devront être fournies pour chacun de ces départements.
- Une fiche de synthèse informatisée, délivrée par vos soins.
- Une enveloppe 21x29,7 (format A4) timbrée au tarif en vigueur, libellée à l'adresse de chaque Inspection Académique ou Rectorat demandé.

Les données personnelles (séparation de conjoints, motifs graves liés à l'état de santé ou à la situation familiale) devront être justifiées par des pièces justificatives (cf. Circulaire départementale relative au changement de département des enseignants du 1er Degré par voie de mutation informatisée pour la rentrée scolaire 2019 du 29 novembre 2018, citée en référence).

IMPORTANT

Il est vivement conseillé de contacter la Direction Académique du département souhaité, afin de connaître les modalités de la procédure mise en place dans ce département, en particulier les délais appliqués et les pièces justificatives supplémentaires.

J'attire votre attention sur le fait que chaque demande d'ineat sera transmise par le Bureau des Actes Collectifs de la Division du Personnel Enseignant du 1er Degré de la Guyane. Cela signifie concrètement, qu'aucune demande d'ineat ne doit être adressée directement à la Direction académique des Services de l'Education Nationale du département que vous souhaitez intégrer.

Les personnels de catégorie A détachés dans le corps de professeurs des écoles, ne sont pas autorisés à participer aux opérations du mouvement complémentaire.

III – DEMANDE D'INEAT EN VUE D'UNE AFFECTATION EN GUYANE

Les dossiers transmis par votre Académie d'origine, doivent comporter les pièces suivantes :

- Un courrier de demande d'ineat, sous couvert de Monsieur l'Inspecteur d'Académie – Directeur Académique des Services de l'Education Nationale de votre académie d'origine, à Monsieur le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale de la Guyane,
- Une promesse d'exeat, (après résultat CAPD de votre académie d'origine).
- La notice de renseignement (Annexe 2).
- Votre fiche individuelle de synthèse informatisée.
- Votre dernier rapport d'inspection.

IV - CALENDRIER

Votre dossier de demande d'exeat ou d'ineat doit parvenir complet à :

RECTORAT DE LA GUYANE

Division des Personnels Enseignants du 1er Degré
Bureau des Actes Collectifs

Pour le **Vendredi 22 mars 2019**, délai de rigueur.

Tout dossier parvenu au delà de cette date, ne sera pas examiné.

Le changement de département deviendra effectif uniquement si l'exeat et l'ineat sont accordés par les Directeurs Académiques respectifs.

Pour le Recteur et par délégation
La Directrice Académique Adjointe
des Services de l'Education Nationale
de Guyane

Corinne MELON





**MOUVEMENT COMPLEMENTAIRE INTERDEPARTEMENTAL
DES ENSEIGNANTS DU PREMIER DEGRE**

Demande d'EXEAT

Ce formulaire est à renseigner et à retourner par la voie hiérarchique à la Division des Personnelles Enseignants du Premier Degré (DPE1) au Rectorat de Guyane;

Aucune demande ne doit être adressée directement au(x) département(s) sollicité(s).

Il devra être accompagné des pièces justificatives demandées.

Votre demande devra être déposée avant le 22 mars 2019. Au delà de cette date, sont recevables **exclusivement les demandes relevant d'une situation nouvelle**.

Madame Monsieur

NOM : **Nom patronymique**

Prénom(s) :

Adresse actuelle :

Code Postal : Ville :

Date de naissance :/...../..... Lieu de naissance :

Téléphone domicile : Portable :

Adresse électronique :@.....

Demande formulée au titre de :

Rapprochement de conjoints

Handicap : Vous Conjoint Enfant

Avez-vous obtenu la majoration de 800 points ? Oui Non

Vous Conjoint Enfant

CIMM (Centre des intérêts matériels et moraux)

Convenances personnelles

Participation aux permutations nationales : (Rentrée scolaire 2018-2019) OUI. Barème obtenu : NON

Département(s) sollicité(s)

1. 4.

2. 5.

3. 6.

SITUATION PERSONNELLE

- PACS , Date..... Marié(e), Date..... Célibataire
- Divorcé(e) Veuf (veuve) Vie maritale

(Joindre impérativement les pièces justificatives)

Nombre d'enfants de moins de 20 ans au 01/09/2019 (y compris à naître) :

dont enfant(s) handicapé(s) :

Date de naissance des enfants :

.....

SITUATION ADMINISTRATIVE

Affectation actuelle :

Date d'entrée dans le département de la Guyane :/...../.....

Position actuelle : activité disponibilité, Date de début :/...../.....

Congé parental autre (à préciser)

congé maternité prévu, Dates :/...../.....

Grade : Echelon :

Ancienneté générale de services au 01/09/2019 :

Fonction exercée (adjoint, directeur, enseignant spécialisé) :

TITRES PROFESSIONNELS

Etes-vous inscrit(e) sur la liste d'aptitude de directeur d'école au titre de l'année 2018-2019 : OUI NON

Directeur(trice) d'établissement spécialisé : OUI NON

A.S.H. (préciser l'option) : Date d'obtention :/...../.....

CAFIPEMF généraliste : Date d'obtention :/...../.....

CAFIPEMF (préciser l'option) : Date d'obtention :/...../.....

Habilitation en langue : anglais, espagnol, allemand : Date d'obtention :/...../.....

Autres (préciser) : Date d'obtention :/...../.....

Je reconnais avoir pris connaissance des dispositions réglementaires relatives aux mutations et m'engage en cas d'obtention de l'exeat et de l'ineat à rejoindre le poste qui me sera attribué dans le département demandé.

Fait à....., le.....

Signature de l'intéressé(e)



**MOUVEMENT COMPLÉMENTAIRE INTERDÉPARTEMENTAL
DES ENSEIGNANTS DU PREMIER DEGRÉ**

Demande d'intégration dans le département de la Guyane

Ce formulaire est à renseigner et à retourner par la voie hiérarchique à la Division des Personnelles Enseignants du Premier Degré (DPE1) au Rectorat de Guyane;

Aucune demande ne doit être adressée directement au(x) département(s) sollicité(s).

Il devra être accompagné des pièces justificatives demandées.

Votre demande devra être déposée avant le 22 mars 2019. Au delà de cette date, sont recevables **exclusivement les demandes relevant d'une situation nouvelle**.

Madame Monsieur

NOM : **Nom patronymique**.....

Prénom(s) :

Adresse actuelle :

Code Postal : Ville :

Date de naissance :/...../.....Lieu de naissance :

Téléphone domicile : Portable :

Adresse électronique :@.....

Demande formulée au titre de :

- Rapprochement de conjoints
- Handicap : (compléter l'annexe 2 Vous Conjoint Enfant
- Avez-vous obtenu la majoration de 800 points ? Oui Non
- Vous Conjoint Enfant
- CIMM (Centre des intérêts matériels et moraux)
- Convenances personnelles

Participation aux permutations nationales : OUI. Barème obtenu :
(Rentrée scolaire 2018-2019) NON

Commune(s) sollicitée(es)

1. 4.
2. 5.
3. 6.

SITUATION PERSONNELLE

- PACS , Date..... Marié(e), Date..... Célibataire
 Divorcé(e) Veuf (veuve) Vie maritale

(Joindre impérativement les pièces justificatives)

Nombre d'enfants de moins de 20 ans au 01/09/2019 (y compris à naître) :

dont enfant(s) handicapé(s) :

Date de naissance des enfants :

.....

SITUATION ADMINISTRATIVE

Affectation actuelle :

Date d'entrée dans le département de la Guyane :/...../.....

Position actuelle : activité disponibilité, Date de début :/...../.....

Congé parental autre (à préciser)

congé maternité prévu, Dates :/...../.....

Grade : Echelon :

Ancienneté générale de services au 01/09/2019 :

Fonction exercée (adjoint, directeur, enseignant spécialisé) :

TITRES PROFESSIONNELS

Etes-vous inscrit(e) sur la liste d'aptitude de directeur d'école au titre de l'année 2018-2019 : OUI NON

Directeur(trice) d'établissement spécialisé : OUI NON

A.S.H. (préciser l'option) : Date d'obtention :/...../.....

CAFIPEMF généraliste : Date d'obtention :/...../.....

CAFIPEMF (préciser l'option) : Date d'obtention :/...../.....

Habilitation en langue : anglais, espagnol, allemand : Date d'obtention :/...../.....

Autres (préciser) : Date d'obtention :/...../.....

Précisez si vous souhaitez travailler à temps partiel :

- de droit : 50 % 75 %
- sur autorisation 50 % 75 %

Je reconnais avoir pris connaissance des dispositions réglementaires relatives aux mutations et m'engage en cas d'obtention de l'exeat et de l'ineat à rejoindre le poste qui me sera attribué dans le département demandé.

Fait à....., le.....

Signature de l'intéressé(e)

CADRE RESERVE : A COMPLETER PAR LE SERVICE GESTIONNAIRE DU DEPARTEMENT D'ORIGINE

Exeat accordé

Exeat refusé

Exeat différé (préciser la date de décision) :

Observations complémentaires :
.....
.....

Certifié exact après vérification et correction(s) éventuelle :

Fait à....., Le/...../.....

L'Inspecteur(trice) d'académie,
Directeur(trice) des Services Départementaux
de l'Education Nationale de

Dossier à retourner à :

**Direction des services départementaux de l'éducation nationale de Guyane
Division des Personnels Enseignants du 1er Degré
Bureau des Actes Collectifs
Route de Baduel – Site Troubiran - B.P. 6011
97306 CAYENNE CEDEX**

Avant le 22 mars 2019

Pièces attendues (tout dossier incomplet ne sera pas traité)

- Un courrier de demande d'INEAT à l'attention de Monsieur Le Recteur, Directeur Académique des Services des Services de l'Education Nationale de la Guyane
- Une copie du courrier de demande d'EXEAT à l'attention de l'inspecteur(trice) d'académie, Directeur(trice) Académique des services départementaux du département d'origine.
- Le formulaire dûment complété par le demandeur et certifié par le service gestionnaire du département d'origine.
- La fiche de synthèse du demandeur.
- Des pièces justificatives suivant les situations.

ATTENTION : aucune demande ne doit être adressée directement au département de la Guyane.

